



HAL
open science

École doctorale Biologie Santé de Lille Nord de France

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale Biologie Santé de Lille Nord de France. 2009, Université Lille 2 - Droit et santé, Université Lille 1 - Sciences et technologies, Université d'Artois, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02035297

HAL Id: hceres-02035297

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035297>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°446
"Biologie Santé"
de l'Université Lille 2 –
Droit et Santé



mai 2009



Contexte général

L'ED « Biologie Santé » reste la seule existante dans le domaine de la biologie, médecine et santé au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle continuera à s'appuyer sur les structures de recherche correspondantes et l'offre de formation des universités qui proposent de se fédérer dans un projet de PRES (Lille - Nord de France) regroupant en particulier les universités Lille 2 (établissement porteur), Lille 1, Artois et Littoral-Côte d'Opale (établissements demandant l'accréditation conjointe). L'ED 446 prendra le nom de « Biologie-Santé de Lille-Nord de France » en harmonie avec la dénomination du PRES. L'Institut Pasteur de Lille est proposé comme établissement associé.

On observe une volonté d'avoir une politique de site qui se caractérise par la mise en place d'un collège doctoral Lille-Nord, du CDE et d'une direction des carrières et emploi qui ont pour vocation de structurer de façon transversale les différentes ED qui elles-mêmes ont vocation à être des ED thématiques. Cette politique s'insère dans la structuration du PRES Lille-Nord de France. Il est souhaitable que ces dispositifs permettent une véritable harmonisation entre les universités. L'ED est adossée à trois IFR de site qui regroupent les différentes Unités de Recherche de cette école doctorale (hormis un laboratoire STAPS).

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'ED dispose d'un IGR à plein temps (Université Lille 2) et d'une adjointe administrative à mi-temps (Lille 2) et 0,2 ETP de secrétariat (Lille 1), auquel s'ajoute un temps plein supplémentaire qui vient d'être affecté cette année.

Le conseil est conforme à l'arrêté d'août 2006 avec 20 membres titulaires.

Il existe un bureau composé de la façon suivante : les VP recherche des quatre universités, les directeurs des trois IFR, le directeur et le directeur adjoint. Il y a 100 m² de locaux dédiés à l'ED qui sont implantés dans le pôle de Recherche de l'UFR de Médecine. Cependant leur utilisation est non-optimale du fait de l'éclatement des sites. Les locaux pédagogiques sont mis à disposition par les universités.

L'Université Lille 2 supporte les coûts d'infrastructure. Il est souhaitable que les autres universités augmentent leur participation aux moyens (locaux, crédits) au delà de la mutualisation qui a lieu dans le cadre du collège concernant les formations non thématiques et la politique d'incitation à la mobilité.

Le site web est en français, avec un réseau intranet et des listes de diffusion électronique. Il reste à améliorer l'information disponible en anglais pour espérer être attractif à l'international, car les rares étudiants étrangers se plaignent de la situation actuelle.

- Bilan quantitatif

Les soutenances attendues pour 2005-2008 sont de 288+30 environ en fin d'année pour 302 inscrits.

La durée moyenne des thèses indiquée dans les documents fournis est de 40 mois avec un graphe montrant une diminution significative ces trois dernières années. Le directeur de l'ED applique une politique très stricte à ce niveau, certains doctorants et directeur de thèse demandent plus de compréhension et d'adaptation lorsque des financements de 4^{ème} année sont disponibles. Les dates limites de soutenance sont distinctes d'une université à l'autre, ce qui ne paraît pas souhaitable.



● Encadrement et suivi

Il existe un bon potentiel d'encadrement des doctorants. On dénombre 679 Chercheurs et enseignants-chercheurs répartis comme suit :

- PR + PUPH : 185,
- MCF HDR et MCU PH HDR : 68,
- MCF ou MCUPH : 129,
- DR : 43, CRHDR : 42,
- CR : 29
- Autres statuts 183 dont 77 titulaires PEDR.

273,5 thèses sont encadrées avec un potentiel HDR de 338 (si on ignore la catégorie autres statuts) dont 228 en rang A et 110 en Rang B.

Il y a ici une politique très stricte de réglementation, qui est rendue possible par le fort potentiel en termes de chercheurs et enseignants chercheurs HDR : 1 étudiant par HDR, avec la possibilité d'encadrer deux étudiants par HDR si l'un des deux va passer sa thèse dans l'année (54 en 2005, 106 en 2006, 86 en 2007 et 42 en 2008. Au jour de la rédaction du dossier, une trentaine supplémentaire est attendue jusqu'à fin 2008 et n'est pas encore comptabilisée dans le bilan fourni. Total : 288).

La charte des thèses est détaillée et de bonne qualité, elle a été mise en place de façon conjointe par les 6 ED. Les critères d'admission sont tout à fait classiques : un master Recherche avec une mention AB au minimum. Pour les autres master, la preuve d'une activité recherche devra avoir été apportée, et pour les autres diplômes, une commission d'équivalence autorise ou non l'inscription. Il est à noter que les critères sont plus durs pour l'autorisation de concourir pour les bourses du ministère (mention bien au minimum). Une partie de la procédure est décrite dans la charte des thèses avec notamment un engagement d'information vis-à-vis de l'étudiant. Comme cela se fait dans certaines autres écoles doctorales, il est proposé de fournir à partir de la rentrée 2008 à chaque doctorant un référent extérieur qui pourra jouer le rôle de conseil et éventuellement de médiateur en cas de conflits. Une évaluation de l'avancement du travail est effectuée à mi parcours de façon à anticiper sur le délai avant la soutenance. Une mise en place de vrais comités de thèse se réunissant chaque année, serait un plus demandé par certains. Les critères de soutenance incluent au moins une publication dans un journal à comité de lecture. Il y a un très bon suivi, à part quelques rares exceptions à ce niveau, au vu des tableaux fournis en ce qui concerne les publications des doctorants.

Le tableau emploi renseigné pour la cohorte de doctorants de la période précédente au contrat examiné ici (2003-2005) a l'avantage d'offrir un recul de 3 ans, mais ne donne pas d'informations sur le devenir des doctorants récemment diplômés. Le fait que ce type d'information existe est méritoire et témoigne d'un lien gardé de façon forte avec les docteurs. Le tableau est également détaillé pour chaque étudiant, mais aurait mérité d'être compilé de façon plus lisible.

Sur cette cohorte, on peut obtenir les informations suivantes : 39 enseignants-chercheurs dont 22 PU-PH ou MCU-PH, le reste étant MCU, 6 EPST (CR INSERM, CNRS, AFSSA), 11 Ingénieurs, 1 Ingénieur sur contrat, 7 Post doc université, 8 Post doc Epst, 2 ATER, 2 Enseignement secondaire ou primaire, 25 Administration, 27 Post Doc étranger, 28 CDI Privé, 16 CDD Privé, 3 Profession libérale (Dentiste, infirmière), 8 NR et aucun Demandeurs d'emploi.

L'auto-évaluation est un point qui doit-être développé (pas de procédure définie dans le texte, pas de retour des doctorants sur les formations et sur le déroulement des thèses).

● Financement des thèses

Sur le tableau donnant les financements pour les diplômés de l'ED pour la période 2005 à 2008, on note les chiffres suivants (aucune source de financement connue : 1 en 2005, 1 en 2006, 1 en 2008.) :

- Pour l'année 2005 : 12 allocations du ministère, 1 CIFRE, 12 CDD thèse, 1 bourse organisme, 1 MAE, 6 bourses région, 20 salariés (médecins ?) et 1 cotutelle : Doctorant Chilien.
- Pour l'année 2006 : 18 allocations du ministère, 2 CIFRE, 18 CDD thèse, 4 MAE, 3 financement entreprise, 17 bourses région, 41 salariés (médecins) et 6 cotutelles : 1 GB, 2 Chine, 3 Roumanie.



- Pour l'année 2007 : 19 allocations du ministère, 1 CIFRE, 16 CDD thèse, 5 MAE, 1 financement entreprise, 14 bourses région, 21 Salariés (médecins ?) et 5 Cotutelles : 2 USA, 2 Roumanie, 1 Tunisie.
- Et pour l'année 2008 : 5 allocations du ministère sont indiquées, 1 CIFRE, 7 CDD thèse, 1 bourse organisme, 2 MAE, 1 financement entreprise, 6 bourses région et 19 Salariés (médecins).

On peut noter sur la dernière période que parmi les thèses soutenues, un nombre très faible de thèses concernait des thèses dont le financement n'était pas bien identifié (1 en 2005, 1 en 2006 et 1 en 2008) et il reste deux inscrits dans ce cas pour la période 2005 à 2008. Par contre, il est à noter qu'un nombre très significatif de doctorants exercent une activité salariée : 71 inscrits et 101 thèses passées entre 2005 et 2008. Il s'agit essentiellement de doctorants ayant une activité hospitalière. Si aucun problème notable n'a été signalé en ce qui concerne des rémunérations trop faibles, certains étudiants se plaignent cependant de disparités de rémunération, qui ne sont pas corrélées avec leur classement au concours d'attribution des bourses de thèse.

• Formation

Durant les deux premières années 100 heures doivent être validées et renseignées sur le site intranet de l'ED. La soutenance est subordonnée à la validation de ces heures (formations spécialisées : Journées des IFR, cycles de séminaires et conférences des différentes unités qui offrent des formations de qualité. Peu de modules propres à l'ED, par contre elle a pour politique de soutenir des demandes de formation externes).

Les formations transversales sont : « Epistémologie et histoire des sciences », « Bioinformatique », « Investigation clinique », « Expérimentation animale » (niv 1 et 2), outils scientifiques, langues, anglais scientifique. Les doctorales organisées à Lille depuis 1997, prises en charge de façon commune aux 6 Ecoles Doctorales de Lille. Il est à noter que des actions de formation sont aussi destinées aux encadrants (management, gestion de projet) et qu'une demi journée a été organisée conjointement par le Medef, l'ABG et les ED en 2008. Organisation alternée avec la Belgique. Une journée de présentation des travaux de recherche par les doctorants en 2ème année est organisée (Journées André Verbert). Ces présentations sont aussi utilisées comme outil de suivi de l'avancement du travail des doctorants. Des rencontres plus fréquentes, qu'une par thèse seraient souhaitables.

• Ouverture nationale et internationale

On note une forte volonté affichée d'ouverture internationale qui se manifeste notamment par des mesures incitatives pour les doctorants souhaitant effectuer des séjours dans des laboratoires étrangers pendant leur thèse. Compte tenu du volume de thèses et de cette volonté d'ouverture, on peut noter que pour ce qui concerne le bilan de l'exercice précédent, le nombre d'étudiants possédant des master étrangers (12) et le nombre de thèses en cotutelles (17), quoi que tout à fait significatifs, peuvent paraître relativement modestes (master établissement : 177, master extérieur Français : 82, diplôme après commission équivalence : 31, cotutelle : 17). Un travail important doit être fait au niveau des jurys de recrutement qui devraient inclure plus de personnalités extérieures pour éviter que, comme aujourd'hui, les candidats extérieurs aient systématiquement moins de chance que des candidats locaux, bien que la région manque de bons étudiants en master. L'utilisation de l'anglais doit-être encouragée si l'ED veut progresser sur ces points. La volonté forte d'ouverture dans le cadre du PRES, notamment vis-à-vis de la Belgique est à encourager en fournissant des moyens équivalents à ceux des universités internationales. L'émergence d'un collège doctoral européen devrait aller dans ce sens si il se donne les moyens d'une série d'objectifs ambitieux concernant le développement international des études doctorales dans le cadre d'une déclaration commune aux six ED thématiques.

Une série d'outils (site Web quadrilingue en projet...), de moyens (appel d'offre doté de 30k Euros pour projets à mobilité, bourses présidents), de montage de projets européens de mobilité doctorale (Marie Curie), de joints meetings sont proposés dans le dossier, de façon à ce que les actions menées soient possibles. Cette volonté affichée doit se concrétiser. De plus les doctorants ne semblent pas tous connaître les possibilités qui leurs sont offertes.

Projet

L'ED 446 "Biologie-Santé" de Lille-Nord de France est une prolongation de l'ED existante avec modification de la dénomination pour s'harmoniser avec le PRES. (établissement principal : Université Lille 2, associé aux Universités de Lille 1, d'Artois et du Littoral-Côte d'Opale. Convention avec l'Institut Pasteur de Lille).

L'ED est adossée à trois IFR de site qui regroupent les différentes unités de recherche de cette école doctorale (hormis un laboratoire STAPS) :

- L'IFR 114 : Institut de Médecine Prédictive et de Recherche Thérapeutique (IMPRT), fédérant des unités de recherche labellisées : INSERM, CNRS, Universités Lille 2, Lille 1. Cet IFR inclut également les deux UR dépendant l'une de l'Université d'Artois, l'autre de l'ULCO.
- L'IFR 142 : Médecine cellulaire et moléculaire, fédérant des unités recherche labellisées : INSERM, CNRS (Institut de Biologie de Lille), Universités Lille 1 et Lille 2, IPL.
- L'IFR 147 : Protéomique, Modifications Post-Traductionnelles et Glycobiologie, fédérant des unités de recherche labellisées : CNRS, INSERM, INRA, Université Lille 1.

L'ED essaie de se positionner à l'international. Cet effort louable ne semble pas réaliste sans une augmentation significative des moyens favorisant la mobilité des étudiants et des enseignants, une disponibilité de l'information en anglais et une politique de recrutement attractive pour des étudiants étrangers, incluant des procédures transparentes et la présence d'experts internationaux dans les jurys de sélection des doctorants et de soutenance de thèse.

Conclusion

● Point fort :

- ED avec une forte cohérence thématique qui fonctionne globalement à la satisfaction des interlocuteurs. L'ED a bien réussi à intégrer les Universités d'Artois et ULCO. Elle répond à un besoin de formations effectivement tourné vers le secteur biomédical.

● Points faibles :

- Utilisation de l'anglais insuffisante.
- Jurys trop locaux et trop proches des instances locales de pilotage de la recherche, ce qui prête le flanc à des accusations de localisme, voire de népotisme.
- Différence de traitement des étudiants due à la pluri affiliation aux différentes universités.
- La répartition des allocations en fonction du nombre de bourses données par les universités produit parfois des incohérences avec les classements des étudiants.

● Commentaire et recommandations :

Si cette ED, qui a désormais un monopole au niveau régional, veut pouvoir progresser encore vis-à-vis de la concurrence avec ses voisines françaises et étrangères, elle se doit d'améliorer encore la formation qu'elle offre aux étudiants et la transparence de son fonctionnement. Une augmentation de sa visibilité et de sa crédibilité passe par une augmentation de ses moyens et de son autonomie.



Si le rôle des Vice-Présidents et des IFR peut-être positif au niveau du conseil de l'ED pour maximiser les interactions avec les forces vives régionales, il faudrait que cela n'alourdisse pas les procédures et ne risque pas de donner une impression de pilotage politique des décisions de l'ED, qui tant au niveau du bureau que des auditions des doctorants gagnerait en indépendance et en réactivité en maximisant son autonomie par rapport aux instances des universités et des IFR. Il est par contre très fortement recommandé que les établissements s'associent pour augmenter significativement la dotation de cette ED, de façon à ce qu'elle puisse être plus réactive et financer une politique ambitieuse vis-à-vis de ses doctorants.

RECOMMANDATIONS :

- Améliorer la vie de l'ED en impliquant davantage les étudiants dans la mise en place des cours et des activités.
- Mettre en place une association des doctorants et anciens doctorants.
- Permettre aux étudiants de rencontrer des chercheurs qu'ils puissent idéalement inviter sur les budgets de l'ED.
- Améliorer la lisibilité du concours et s'assurer que le classement est respecté pour l'attribution des bourses.
- Ouverture des jurys à des scientifiques extérieurs à la région (un objectif de 50% minimum semble indispensable pour que l'ED gagne en crédibilité au niveau international comme elle le souhaite).
- Améliorer le suivi des doctorants pendant la thèse, idéalement mettre en place des comités de thèse annuels.
- Harmoniser les procédures de recrutement, réinscription, frais et gestion administrative des étudiants quel que soit leur établissement d'inscription
- Envisager l'installation de locaux, idéalement, sur chaque site. Les étudiants devraient pouvoir en disposer pour se retrouver et organiser des projets et des formations.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A+
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A+

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Observations de l'établissement





Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

1 bis rue Georges Lefèvre - 59044 Lille Cedex
Tél : +33 (0) 320 298 560
Fax : +33 (0) 320 298 564

Lille, le mercredi 24 juin 2009

Le Président à

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des
formations et des diplômes
Agence d'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

N/Réf. : CS/PMR/SD/09/06/1
V/Réf. : EVAL-0593560Z-S3100015306

**Objet : Observations sur le Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°446
« Biologie Santé » dirigée par le Directeur Jean-Paul DESSAINT**

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour la qualité du rapport fourni à la suite de l'expertise de cette école doctorale.

Au titre du PRES conformément à la décision de son Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 et agissant conjointement en qualité de Président du PRES et de Président de l'Université Lille 2, porteur de l'école doctorale susvisée, j'ai le plaisir de vous transmettre les observations du directeur. Je n'ai aucune remarque particulière à formuler en complément de celles qu'il a exprimées dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Pr. Christian SERGHERAERT





**Réponse au Rapport d'évaluation de l'école doctorale
n° 446 "Biologie Santé"
de l'Université Lille 2 - Droit et Santé, mai 2009**

L'ED prend acte des conclusions favorables émises par le comité d'évaluation concernant son adossement scientifique, l'encadrement des doctorants, le suivi et l'insertion des docteurs.

L'ED prend également acte des points faibles relevés et des recommandations formulées.

Les rares distorsions relevées entre le classement établi par le jury de l'ED et l'affectation de certaines Allocations de Recherche (AR) sont dues à des contraintes imposées par les modalités d'attribution de celles-ci :

- S'agissant des AR du MESR, l'affectation séparée par la DS5 aux Universités Lille 1 et Lille 2 a pénalisé un candidat au titre de Lille 1, lequel aurait du pouvoir bénéficier d'une AR si, comme auparavant, les AR « ordinaires » avaient été affectées globalement à l'ED. La politique d'attribution des AR « sur contingent présidentiel » de l'Université Lille 1 n'a pas permis de corriger cette anomalie, tandis qu'avec l'appui de l'Université-support, l'ED a veillé à minimiser l'impact de ce biais regrettable, chaque fois qu'une candidature concernait une UR rattachée conjointement à ces deux Universités.
- Malgré la composition jugée trop locale du jury, celui-ci comprenait 50% de scientifiques non directeurs des sujets de thèse mis au concours et des doctorants observateurs. Les candidats extérieurs n'ont pas eu « systématiquement moins de chance que des candidats locaux » puisque sur leur réussite a été supérieure à 50%.
- S'agissant des AR co-financées par le Conseil Régional et un autre établissement, ce dernier reste maître de ses décisions. Un seul postulant pour un co-financement INSERM en 2007 s'est ainsi vu préférer un candidat moins bien classé par l'ED. Il faut rappeler qu'à la demande pressante de l'ED, et avec l'appui de l'Université-support, il a enfin été possible d'avoir un jury de sélection commun à tous les établissements co-financeurs (à l'exception du CNRS qui a maintenu ses règles spécifiques), alors que la sélection de ces allocataires était auparavant décidée sans intervention de l'ED autre que pour la recevabilité de l'inscription en thèse.
- S'agissant des disparités de rémunération, toujours pour les AR co-financées avec le Conseil Régional, l'Institut Pasteur de Lille n'a pas ajusté en 2008-2009 le niveau de co-financement, contrairement aux autres établissements.

Les dispositions du « contrat doctoral » et l'entrée en phase opérationnelle du PRES Université Lille Nord de France doivent éviter le renouvellement de ces distorsions vis-à-vis du classement ou du financement des AR et améliorer la lisibilité de ces deux types de concours.

De même, l'égide du PRES va permettre d'harmoniser les procédures de recrutement, réinscription, frais et gestion administrative des doctorants quelque soit leur établissement d'inscription, et plus généralement renforcer l'autonomie de l'ED dans le cadre du PRES.

La présence des directeurs d'IFR au Conseil de l'ED est apparue souhaitable, leur rôle étant d'avoir une vision « transversale » des compétences scientifiques et des émergences à conforter et de promouvoir l'animation scientifique, qui profite aux doctorants. Quoique géographiquement individualisées, les conférences et rencontres scientifiques initiées par chaque IFR sont annoncées et accessibles à l'ensemble des doctorants de l'ED. La présence au Conseil de l'ED des Vice-présidents Recherche des 4 Universités a été un préalable imposé par la Présidence d'une des Universités nouvellement adossées à l'ED.

Depuis la visite sur place du comité d'évaluation, une association des doctorants et docteurs en biologie-santé « BioAddoct » (bioaddoct@listes.univ-lille2.fr) s'est constituée (statuts déposés à la préfecture du nord le 12 mai 2009 sous le n°W595014921). Son site ouèbe est en cours de création (mise en ligne prévue au plus tard en septembre 2009).

Avec cette association, l'ED pourra renforcer la participation des doctorants/anciens doctorants à la vie de l'ED, la mise en place des formations scientifiques et professionnalisantes et l'autoévaluation.

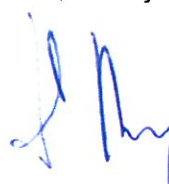
L'ED a pu obtenir de l'Université Lille 2 un local de 40 m² dans le pôle recherche de l'UFR de Médecine, mis à disposition de cette association.

De même, une autre des recommandations du comité d'évaluation sera rapidement suivie : une version anglaise du site web est élaborée, à compléter maintenant par les descriptifs en langue anglaise des thématiques de recherche des UR adossées à l'ED. Sa mise en ligne publique interviendra au début du 3^e trimestre 2009.

L'ED prend également acte des souhaits formulés par le comité d'évaluation en faveur d'un accroissement de son budget, notamment par la participation des autres Universités auxquelles elle est adossée.

Ceci permettra de donner suite aux recommandations émises par le comité, notamment pour permettre le défraiement de membres extérieurs participant aux jurys d'attribution des AR.

Fait à Lille, le 19 juin 2009



Pr. Jean-Paul DESSAINT
Directeur de l'Ecole Doctorale